

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-M-300 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À
CERTAINES ENTREPRISES SOUS FORME DE CRÉDIT DE TAXES**

Je, Stéphanie Allard, greffière, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter pour le règlement numéro 2020-M-300 établissant un programme d'aide à certaines entreprises sous forme de crédit de taxes est de 9 077;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 919;
- que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- que le règlement numéro 2020-M-300 établissant un programme d'aide à certaines entreprises sous forme de crédit de taxes est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 décembre 2020



Stéphanie Allard
Greffière

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)